Point 9 du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2018

Seine à vélo, position du conseil municipal sur :

- 1/ le renforcement /aménagement du bord de Seine sur la portion ruelle de la Fosse/usine ACO
- 2/ nature de revêtement et largeur de la voie verte
- 3/ mode de circulation et stationnement sur la portion /rue Robert Connan

En préambule à ce débat, Monsieur le Maire informe le conseil Municipal sur <u>l'initiative</u> d'habitants de notre village de faire signer une pétition de soutien aux élus communaux sur le tracé de la Seine à vélo à Pressagny-l'Orgueilleux. Cette pétition d'une centaine de signatures a été transmise à M F.Duché à l'hôtel de Département.

Comme suite à la proposition de M Sciez lors du dernier Conseil Municipal, le Maire a sollicité l'association Pressagny en Seine pour une rencontre avec le conseil municipal. L'association n'a pas de disponibilités à ce jour, toutefois l'association organise une journée découverte du projet « départemental » vélo route - voie verte le 23 septembre 2018.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de positions de principe. Les choix définitifs ne pourront être effectués qu'au regard de rapports d'expertise et de propositions du maitre d'ouvrage à la municipalité. A l'issue des débats, le Maire propose de synthétiser les positions et les proposer, par écrit, à tous les membres du conseil municipal. Cette proposition est retenue.

1/Le conseil Municipal, dans sa majorité, réitère sa position sur le tracé de la Seine à vélo. A savoir, que le tracé devra emprunter, sur l'ensemble du territoire communal, les bords de Seine.

Le département devra mettre tout en œuvre pour assurer via des aménagements adéquats (renforcement, génie végétal, passerelles, ...) <u>la pérennité à long terme</u> de la voie verte.

Madame Patricia GADEN demande que « le Département mette tout en œuvre pour stopper l'érosion des berges et les renforcer, notamment dans la zone Ruelle de la Fosse jusqu'à l'usine ACO par tous moyens y compris une emprise sur la Seine via un partenariat avec VNF, afin d'assurer la pérennité à long terme de la voie verte, avant de procéder aux aménagements adéquats (génie végétal, passerelles) »

Madame Geneviève MAINGUY précise qu'avant de transformer pour rendre plus agréable, plus pratique il est nécessaire de sécuriser la berge en stoppant l'érosion. Le renforcement est donc primordial notamment de la ruelle de la Fosse jusqu'à l'usine ACO, limite communale.

Monsieur Patrice Huguenin informe le conseil sur la conséquence des installations du barrage de Port-Mort et de ses écluses, qui ont entraîné notamment la fermeture des écoulements en rive gauche à partir du Goulet.

Ce transfert du courant s'effectue par les deux passages entre les îles qui sont devant Pressagnyl'Orqueilleux et devant Notre-Dame de l'Isle.

Ces deux passages ont pris de ce fait des configurations obliques.

S'agissant de Pressagny, le courant "en virage" venant du passage entre les îles attaque, avec la force

centrifuge, et de façon permanente, la berge située entre la rue Robert Connan et les installations ACO, avec pour conséquence le rétrécissement important du chemin de halage à cet endroit. Si rien n'est fait pour protéger et consolider la berge à cet endroit, l'érosion continuera inexorablement, allant probablement jusqu'à faire s'effondrer le peu qui reste du chemin de halage, avant de ronger peutêtre ensuite le bas des propriétés riveraines.

2/Dans l'objectif de mieux protéger la faune et la flore, le conseil municipal est ouvert à toutes propositions de nature de revêtement et de largeur de voie. Le revêtement choisi devra répondre à un cahier des charges strict, notamment face aux risques d'inondations et aux écoulements d'eau pluviale.

Le ou les revêtements choisis sur le tracé de la commune ne devront pas entrainer des coûts d'entretien supplémentaires imputables à la commune.

Madame Patricia Gaden souhaite un revêtement préservant le caractère bucolique et naturel de nos berges

3/Le conseil municipal souhaite, dans sa majorité, que la voie verte soit interdit à tous véhicules à moteur hormis :

- Les véhicules de secours
- Les véhicules d'entretien
- Les véhicules d'agriculteurs, apiculteurs et éleveurs riverains dans le cadre de leurs activités professionnelles
- Les véhicules des habitants des Bouches-Manon exclusivement sur la portion des lieux d'habitations avec interdiction de stationnement sur la voie verte.
- Dans le cadre exclusif de l'entretien des parcelles, les véhicules de riverains non professionnels qui ne disposent pas d'une autre possibilité technique d'accès à leur terrain.

Les bords de Seine doivent rester ouverts aux pécheurs. L'accès de leurs véhicules devra être restreint et limité à la zone de pêche la plus éloignée du centre-bourg.

Madame Geneviève Mainguy : Interdire, barrer, fermer tous les accès à nos bords de Seine : pour le principe je suis contre.

Madame Patricia Gaden souhaite que cette voie verte soit surtout OUVERTE A TOUS, pas uniquement à tous les cyclistes..

Quelques membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la dénomination du tracé vélo-route ou voie verte. Même si les derniers écrits de M Duché font état d'une voie verte à Pressagny-l'Orgueilleux et non d'un vélo-route, une confirmation de cette dénomination sera demandée au Département.